



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L. 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 3 de la licence mention Sciences de la Vie**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- Mme Aurélie PELLETIER Maître de Conférences

Vice-Présidente du jury :

- Mme Céline MONTECOT-DUBOURG Maître de Conférences

Membres du jury :

| | |
|-----------------------------|----------------------------|
| - M. Pierre LAFITE | Professeur des Universités |
| - M. Adrien FLAVIGNY | Professeur Agrégé |
| - Mme Mathilde BAUDE | Maître de Conférences |
| - Mme Marie-Yvonne ARDOUREL | Maître de Conférences |
| - M. Sylvain BOURGERIE | Maître de Conférences |
| - M. Éric DUVERGER | Maître de Conférences |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 03/11/2025

Eric BLOND



LE PRESID PRÉSIDENT ENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 4 de la licence mention Sciences de la Vie**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- | | |
|-------------------------|-----------------------|
| - Mme Aurélie PELLETIER | Maître de Conférences |
|-------------------------|-----------------------|

Vice-Présidente du jury :

- | | |
|-------------------------------|-----------------------|
| - Mme Fabienne BRULE-MORABITO | Maître de Conférences |
|-------------------------------|-----------------------|

Membres du jury :

- | | |
|-------------------------------|-----------------------|
| - Mme Valérie ALTEMAYER | Maître de Conférences |
| - M. Adrien FLAVIGNY | Professeur Agrégé |
| - Mme Céline MONTECOT-DUBOURG | Maître de Conférences |
| - M. Sylvain BOURGERIE | Maître de Conférences |
| - M. Aurélien SALLE | Maître de Conférences |
| - M. Frédéric LAMBLIN | Maître de Conférences |
| - M. Arnaud MENUET | Maître de Conférences |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 03/11/2025

Eric BLOND



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 5 de la licence mention Sciences de la Vie, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. François HERICOURT Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- M. Christophe HANO Maître de Conférences

Membres du jury :

- | | |
|----------------------|-----------------------------|
| - M. Pierre LAFITE | Professeur des Universités |
| - Mme Géraldine ROUX | Professeure des Universités |
| - M. Adrien FLAVIGNY | Professeur Agrégé |
| - Mme Lucile MOLLET | Maître de Conférences |
| - M. Olivier RICHARD | Maître de Conférences |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 03/11/2025

Eric BLOND



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 6 de la licence mention Sciences de la Vie**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Christophe HANO Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- M. François HERICOURT Maître de Conférences

Membres du jury :

| | |
|-------------------------------|-----------------------------|
| - M. Pierre LAFITE | Professeur des Universités |
| - Mme Géraldine ROUX | Professeure des Universités |
| - M. Adrien FLAVIGNY | Professeur Agrégé |
| - Mme Aurélie PELLETIER | Maître de Conférences |
| - M. Aurélien SALLE | Maître de Conférences |
| - Mme Fabienne BRULE MORABITO | Maître de Conférences |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 03/11/2025

Éric BLOND



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
 - VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
 - VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
 - VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
 - VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury d'année de Licence 2 mention Sciences de la Vie, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- Mme Aurélie PELLETIER Maître de Conférences

Vice-Présidente du jury :

- Mme Fabienne BRULE MORABITO Maître de Conférences

Membres du jury :

- | | |
|-------------------------------|----------------------------|
| - M. Adrien FLAVIGNY | Professeur Agrégé |
| - M. Pierre LAFITE | Professeur des Universités |
| - Mme Céline MONTECOT-DUBOURG | Maître de Conférences |
| - M. Régis FICHOT | Maître de Conférences |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 03/11/2025

Éric BLOND



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury **d'année de Licence 3 mention Sciences de la Vie**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. François HERICOURT Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- M. Christophe HANO Maître de Conférences

Membres du jury :

| | |
|-------------------------------|----------------------------|
| - M. Pierre LAFITE | Professeur des Universités |
| - M. Adrien FLAVIGNY | Professeur Agrégé |
| - Mme Aurélie PELLETIER | Maître de Conférences |
| - M. Régis FICHOT | Maître de Conférences |
| - Mme Fabienne BRULE MORABITO | Maître de Conférences |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 03/11/2025

Eric BLOND



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance **de Licence mention Sciences de la Vie**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- Mme Aurélie PELLETIER Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- M. François HERICOURT Maître de Conférences

Membres du jury :

- | | |
|----------------------|-----------------------------|
| - Mme Catherine MURA | Professeure des Universités |
| - Mme Géraldine ROUX | Professeure des Universités |
| - M. Pierre LAFITE | Professeur des Universités |
| - M. Adrien FLAVIGNY | Professeur Agrégé |
| - M. Patrick BARIL | Maître de Conférences |
| - M. Christophe HANO | Maître de Conférences |
| - M. Régis FICHOT | Maître de Conférences |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement de la licence mention **Sciences de la Vie**, est constitué comme suit :

| | |
|---------------------------|--|
| - Aurélie PELLETIER | Maître de Conférences et responsable formation |
| - Valérie ALTEMAYER | Maître de Conférences |
| - Stéphanie BANKHEAD | Maître de Conférences |
| - Sylvain BOURGERIE | Maître de Conférences |
| - Fabienne BRULE MORABITO | Maître de Conférences |
| - Arnaud MENUET | Maître de Conférences |
| - Adrien FLAVIGNY | Professeur Agrégé |
| - Aurélie PELLETIER | Maître de Conférences |
| - Pierre LAFITE | Professeur des Universités |
| - Lucile MOLLET | Maître de Conférences |
| - Géraldine ROUX | Professeur des Universités |
| - Elise VINAUGER-TELLA | Professeure certifiée |
| - François HERICOURT | Maître de Conférences |
| - Milène CARME | Learning'Lab UO |
| - Mélanie LARCHER | Technicienne Travaux Pratiques |
| - Romain GORISSE | Enseignant exerçant en lycée |
| - Marie-Laure HUGUET | Enseignante exerçant en lycée |
| - Ludovic LANDEMARRE | Dirigeant d'entreprise |

Personnels administratifs

| | |
|----------------------|---|
| - Hervé PERREAU | Direction des relations internationales |
| - Etienne BEAUFRETON | Secrétaire Pédagogique |

Etudiants (es)

| | |
|---------------------|---------------------|
| - Aksana ILANGEERAN | Etudiante L2 BOPE |
| - Anabelle TOUTIN | Etudiante L2 BOPE |
| - Mathis BELLETOISE | Etudiante L3 BOPE |
| - Lana LEBOUILLE | Etudiante L3 BOPE |
| - Thomas CHATEL | Etudiant L3 BBS-PN |
| - Biliqama DOLE | Etudiant L3 BBS-BBM |
| - Lydie GROUX | Etudiante L3 SVT |

Fait à Orléans le 03/11/2025

Eric BLOND